



Envoyé en préfecture le 21/08/2024

Reçu en préfecture le 21/08/2024

Publié le

ID : 059-215902586-20240813-16\_2024-AR



publié le 21-08-2024

## Arrêté portant délégation de signature des bordereaux de titres et mandats

Arrêté n°2024-045

REF : AW-GL-13-08-2024

Madame la Maire de la commune de GENECH

Vu les articles L.2122-19 et D.1617-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### ARRETE :

**Article 1 :** Conformément à l'article L.2122-19 du CGCT, donne délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Gaële LEMAN, agent titulaire au grade d'attaché territorial, exerçant les fonctions de Directrice générale des services, pour la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats au format PES V2 avec un certificat électronique établi à son nom propre.

**Article 2 :** Conformément à l'article D.1617-23 du CGCT, la signature des bordereaux récapitulant les mandats de dépenses emportera certification du service fait des dépenses concernées et attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses concernées. De même, la signature des bordereaux récapitulant les titres de recettes emportera attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et rendra exécutoires les titres de recettes qui sont joints.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Nord et sera transcrit au Recueil des Actes Administratifs.

**Article 4 :** Notification du présent arrêté sera adressée à l'intéressée ainsi qu'au comptable public assignataire.

Fait à GENECH, le 13 août 2024

Anne WAUQUIER  
Maire de GENECH



Notifié à l'agent le : 13.08.2024

Le comptable assignataire, le : 21-08-2024

Le responsable du SGC  
D'ORCHIES  
Isabelle CAMERAY



Envoyé en préfecture le 21/08/2024

Reçu en préfecture le 21/08/2024

Publié le

ID : 059-215902586-20240813-17\_2024-AR

SLO

publié le 21-08-2024

## Arrêté portant délégation de signature des bordereaux de titres et mandats

Arrêté n°2024-046

REF : AW-GL-13-08-2024

Madame la Maire de la commune de GENECH

Vu les articles L.2122-19 et D.1617-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### ARRETE :

**Article 1 :** Conformément à l'article L.2122-19 du CGCT, donne délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Isabelle DUVINAGE, agent titulaire au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, exerçant les fonctions de Gestionnaire des Ressources Humaines, pour la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats au format PES V2 avec un certificat électronique établi à son nom propre.

**Article 2 :** Conformément à l'article D.1617-23 du CGCT, la signature des bordereaux récapitulant les mandats de dépenses emportera certification du service fait des dépenses concernées et attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses concernées. De même, la signature des bordereaux récapitulant les titres de recettes emportera attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et rendra exécutoires les titres de recettes qui sont joints.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Nord et sera transcrit au Recueil des Actes Administratifs.

**Article 4 :** Notification du présent arrêté sera adressée à l'intéressée ainsi qu'au comptable public assignataire.

Fait à GENECH, le 13 août 2024

Anne WAUQUIER  
Maire de GENECH

Notifié à l'agent le : 13/08/2024

Le comptable assignataire, le : 21-08-2024

La responsable du SGC  
D'ORCHIES  
Isabelle CAMBRAY

